



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Les bons conseils de la police nationale
Vacances ne doit pas rimer avec imprévoyance

Avant de partir

- Inscrivez-vous à l'opération tranquillité vacances à l'effet de surveiller gratuitement par les policiers votre habitation inoccupée (s'adresser dans tout commissariat ou bureau de police ou écrire à Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Meaux).
- Faire réviser votre voiture en ayant recours à un professionnel qualifié et responsable du bon entretien ou de la remise en état.
- Reposez-vous avant de prendre le volant si vous devez effectuer un long trajet.

Au moment du départ

- Soyez sobre et restez-le.
- Equilibrez le chargement dans le véhicule et n'encombrez pas la plage arrière.
- Réglez bien les sièges du véhicule.

Sur la route

- Bouclez votre ceinture, imposez aux passagers qu'ils fassent de même.
- Maîtrisez la vitesse de votre véhicule et conservez une distance raisonnable avec celui qui vous précède.
- Faites des pauses régulières.
- Ne téléphonez jamais en conduisant.

Durant les vacances

- En montagne, ne partez jamais en excursion sans aviser quelqu'un de votre destination.
- A la mer, respectez les indications pour les baignades et les sorties au large (les maîtres nageurs sauveteurs sont là pour vous renseigner).

.....
Bulletin d'inscription à l'Opération Tranquillité Vacances

NOM _____ **PRENOM** _____

ADRESSE _____ **à** _____

Tél. _____

Période d'absence : du _____ **au** _____

Coordonnées de la personne en cas besoin : _____

Autres renseignements éventuellement utiles pour la Police _____

A retourner à M. le Commissaire divisionnaire, Hôtel de police de Meaux, BP 226 – 77107 Meaux cedex (joindre une enveloppe timbrée pour recevoir le récépissé de demande d'inscription).

